

FVC PFEV III – BCP

Identifiant du projet :

57482

Statut :

En phase exploratoire, en attente de l'examen final

Lieu :

Maroc

Secteur d'activité :

Institutions financières

Public/Privé :

Privé

Date de décision sur l'approbation :

9 septembre 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :

28 juillet 2026

Description du projet

Octroi à la Banque Centrale Populaire (« BCP ») d'un prêt de premier rang non garanti d'un montant pouvant atteindre 25 millions d'euros ou l'équivalent en dirhams marocains, dans le cadre d'un dispositif « PFEV + » de 65 millions d'euros (comportant également un prêt d'un montant maximal de 40 millions d'euros ou l'équivalent en dirhams marocains au titre du PFEV de taille moyenne). Un cofinancement à hauteur de 6,25 millions d'euros devrait être apporté par le Fonds vert pour le climat (« FVC »). Un ensemble complet de subventions incitatives et de mesures d'assistance technique sera par ailleurs financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme de décarbonisation et de résilience climatique du Maroc (« MDCR »), ainsi que par le FVC. Le montant de ce prêt sera utilisé par la BCP pour accorder des crédits à des entreprises privées pour leur permettre d'investir dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en tenant compte de la dimension du genre.

Objectifs du projet

Ce projet vise à promouvoir une économie verte au Maroc en aidant les MPME et les entreprises de taille intermédiaire du secteur privé marocain à investir dans l'adaptation au changement climatique et dans l'atténuation de ses effets, en tenant compte de la dimension de genre. Il ciblera, notamment, les énergies renouvelables à petite échelle, l'efficacité énergétique, les bâtiments verts, l'économie circulaire, les investissements dans l'adaptation au changement climatique (avec un accent particulier sur l'utilisation efficace de l'eau et la gestion durable des terres), la numérisation et les investissements dans l'économie bleue.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 65

L'impact sur la transition devrait relever de la qualité « verte » au titre du programme-cadre régional FVC PFEV – Maroc III. Le programme-cadre et les transactions proposées favoriseront la transition du Maroc vers une économie durable sur le plan environnemental, à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique.

Client

BANQUE CENTRALE POPULAIRE DU MAROC

Fondant son action sur des valeurs de solidarité et d'innovation, le groupe panafricain BCP figure parmi les institutions bancaires de première importance du Maroc. Il joue un rôle majeur en matière de mobilisation de l'épargne et de financement de l'économie nationale. Grâce à son réseau de banques universelles et de sociétés d'investissement, d'assurance et spécialisées dans la fintech, le groupe est présent dans 32 pays, dont 18 sur le continent africain, notamment au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), ainsi que dans l'océan Indien.

Le groupe BCP a également acquis une compétence reconnue dans le secteur du financement vert et dans le soutien aux PME marocaines engagées dans la transition énergétique. Son engagement dans ce domaine remonte à 2014, année où il a mis en place ses premiers programmes de financement durable en partenariat avec la BERD, notamment MorSEFF, qui a été suivi par le programme Chaîne de valeur verte et le PFEV II. La durabilité est aujourd'hui un critère fondamental des activités de financement des PME du groupe, qui soutient les investissements dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la décarbonisation, et s'attache à renforcer la compétitivité à long terme des entreprises marocaines.

Financement de la BERD

18 750 000,00 euros

18 750 000,00 euros

Coût total du projet

25 000 000,00 euros

25 000 000,00 euros

Additionnalité

Le projet offre une combinaison i) de financement à long terme, ii) d'assistance technique et iii) de subventions incitatives au profit des sous-emprunteurs dans le cadre d'un programme complet qui encourage les investissements du secteur privé dans les technologies et les services verts, à faible émission de carbone et résilients face au changement climatique, iv) en tenant compte de la dimension de genre.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2024). Déjà cliente de la BERD, la BCP respecte actuellement les exigences environnementales et sociales (EES) 2, 4 et 9 de la BERD dans le cadre de ses expositions existantes auprès de celle-ci. Les sous-projets éligibles soutiendront des investissements verts et devraient présenter des risques environnementaux et sociaux (E&S) modérés. Ces risques concernent principalement la capacité du client à mettre en œuvre son système de gestion environnementale et sociale (SGES), les éventuelles répercussions des prêts secondaires octroyés et les risques associés concernant la chaîne d'approvisionnement, l'exposition et les conséquences potentielles diverses en matière environnementale et sociale. La diligence raisonnable sur les plans environnemental et social a été réalisée grâce à un examen du rapport E&S annuel le plus récent du client ainsi que des informations accessibles au public. La BCP dispose d'un système de gestion environnementale et sociale considéré comme adapté au profil de risque des sous-projets éligibles.

La BCP devrait être à même dans ce cadre d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques et conséquences E&S, en prenant notamment des mesures pour lutter contre les risques en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, conformément aux exigences environnementales et sociales (EES) 2, 4 et 9 de la BERD. Il s'agit notamment de respecter la Liste d'exclusion de la BERD pour des raisons environnementales et sociales et de suivre les orientations formulées par la BERD à l'intention des institutions financières. Les sous-emprunteurs financés par le client doivent respecter la législation nationale applicable en matière environnementale et sociale ainsi qu'en matière de santé, de sécurité et de droit du travail. La BCP soumettra à la BERD des rapports

environnementaux et sociaux annuels décrivant la mise en œuvre du SGES, le respect des exigences de la BERD, les résultats de l'examen des sous-projets et tout incident important relevé en matière environnementale et sociale.

La BCP est également tenue de publier des informations sur son SGES conformément à la PES 2024. Au cas où elle financerait des sous-projets de catégorie A, la BCP fera figurer sur son site des liens vers les rapports des études d'impact environnemental et sociétal publiquement disponibles.

Si le financement de la BERD est utilisé pour des sous-projets liés aux énergies renouvelables, ceux-ci doivent répondre aux critères d'éligibilité environnementaux et sociaux que la Banque applique aux énergies renouvelables, ainsi qu'à toute autre exigence énoncée dans la Déclaration de politique du PFEV.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Ce mécanisme de financement s'accompagne i) d'un dispositif d'assistance technique au profit de la BCP destiné à la préparation, à la mise en œuvre, à la vérification et au suivi du projet (financé par le FVC et par l'Union européenne dans le cadre du Programme de décarbonisation et de résilience climatique du Maroc (« MDCR »)), ii) de subventions incitatives accordées aux sous-emprunteurs afin de les inciter à se tourner vers des technologies et des services verts, à faible émission de carbone et résilients face au changement climatique (financées par l'Union européenne au titre du MDCR), et iii) de formations sur mesures aux technologies et financements verts à l'intention des femmes sous-emprunteurs.

Contact au sein de l'entreprise

Hafid Mechach

HMECHACH@groupebcp.com

<https://www.groupebcp.com>

Tour BCP, Casablanca Finance City, Casablanca, Maroc

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

28 juillet 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.